



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNE DE COURTHEZON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 juillet 2026

Délibération n°2026062

Date de convocation : 21/07/2026

Membres en exercice : 29
Votants : 29

POUR : 27

CONTRE : 2

ABSTENTION : 0

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de la présente décision.

Acte publié le : 30.07.2026



L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle Polyvalente en séance ordinaire, sous la Présidence de Nicolas PAGET, Maire :

Présents : Jean Pierre FENOUIL, Alexandra CAMBON, Audrey JULLIEN, Benjamin VALERIAN, Sabine BONVIN, Xavier MOUREAU, Cyril FLOURET, Anne-Marie PONS, Coralie GOUMARRE, Marc GELEDAN, Françoise PEZZOLI, Jean-Paul RIGOTARD BARBADORO, Emilie ABEILLE, Jérôme DEMOTIER, Julie BRAIL, Sébastien HUARD, Catherine DELGADO, Adrien HOSDEZ, Gabin GIRARD, Mélanie ROUX, Julien LENZI, Mélanie GROH, Benoît VALENZUELA.

Excusés :

Alain CHAZOT pouvoir à Alexandra CAMBON
Sabine COURRIEU pouvoir à Xavier MOUREAU
Jean Paul TESTUT pouvoir à Audrey JULLIEN
Christiane PICARD pouvoir à Sabine BONVIN
Cédric MAURIN pouvoir à Benoît VALENZUELA

Secrétaire de Séance :

Alexandra CAMBON

EDUCATION ENFANCE JEUNESSE/ NOUVEAUX TARIFS DE L'ADHESION ANNUELLE DE L'ACCUEIL JEUNES A COMPTER DU 1^{er} SEPTEMBRE 2026

L'accueil jeunes est un acteur majeur de la politique sociale envers la jeunesse de notre commune, et les actions liées sont de nature à créer du lien pour les générations qui se succèdent dans la structure.

L'accompagnement de la Municipalité s'exprime notamment par la mise à disposition de locaux adaptés aux usages, mais aussi à la mise en place de personnels qualifiés qui accompagnent nos jeunes.

La commission Education Enfance Jeunesse s'est réunie le mercredi 20 mai 2026 dernier pour lancer la réflexion quant au reste à charge financier de la commune sur l'accueil jeune, qui restera important, c'est l'essence même de l'investissement dans notre jeunesse, la dernière augmentation datant de 2016.

Aussi, la commission a proposé de revoir le coût de l'adhésion annuelle de l'accueil jeunes, de manière symbolique, dans la volonté de ne pas peser trop lourdement sur les ménages tout en assumant une responsabilité de maîtrise du budget communal, avec un reste à charge qui restera important, c'est l'essence même de l'investissement dans notre jeunesse.

Pour rappel les tarifs actuels :

Courthézon

Tranches de QF	Adhésion annuelle	Séjours – de 5 nuits
Inférieur à 500 €	20.00 €	X
De 501 € à 900 €	25.00 €	X+10%
Supérieur à 901 €	30.00 €	X+20%

Extérieur

Tranches de QF	Adhésion annuelle	Séjours – de 5 nuits
Inférieur à 500 €	25.00 €	X + 25%
De 501 € à 900 €	30.00 €	(X+25%) + 10%
Supérieur à 901 €	35.00 €	(X+25%) + 20%

La commission Education Enfance Jeunesse propose d'augmenter chacune des tranches de 10 €.

Les nouveaux tarifs applicables à compter du 1^{er} septembre 2026 seraient les suivant.

Courthézon

Tranches de QF	Adhésion annuelle	Séjours – de 5 nuits
Inférieur à 500 €	30.00 €	X
De 501 € à 900 €	35.00 €	X+10%
Supérieur à 901 €	40.00 €	X+20%

Extérieur

Tranches de QF	Adhésion annuelle	Séjours – de 5 nuits
Inférieur à 500 €	35.00 €	X + 25%
De 501 € à 900 €	40.00 €	(X+25%) + 10%
Supérieur à 901 €	45.00 €	(X+25%) + 20%

Vu les articles L 2122-21 et L 2331-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le conseil municipal ayant oui l'exposé du Maire-Adjoint en charge de l'Education de l'Enfance et de la Jeunesse et après en avoir délibéré à la majorité:

- **APPROUVE** les nouveaux tarifs de l'adhésion annuelle de l'accueil jeunes à compter du 1er septembre 2026
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Le secrétaire de séance
Alexandra CAMBON



Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé les membres présents,
Pour copie conforme.

Le Président de séance
Nicolas PAGET